

ARRETE n°ADMG_2025_012 du Président Portant délégation du droit de préemption

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de compétence PLUI à Pévèle Carembault au 1^{er} juillet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.300-1, L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18, et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption ;

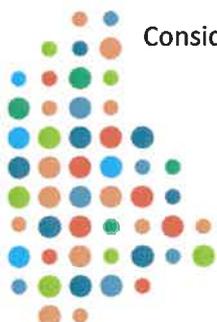
Vu la délibération CC_2021_121 du Conseil communautaire en date du 5 juillet 2021, relative à la délégation du droit de préemption aux communes.

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbanisation futures des PLU approuvés ou à approuver sur le territoire
- De donner **délégation**, en application de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, à Monsieur le **Président** pour exercer en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain,
- D'autoriser Monsieur le Président à **déléguer** l'exercice du Droit de Préemption Urbain, dans les conditions prévues à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, aux **communes**, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du Droit de Préemption Urbain et à sa mise en œuvre.

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien immobilier précisé dans l'article premier de la présente décision ;

Considérant la demande de délégation formulée par la commune de **Bourghelles** ;



ARRETE

Article 1 : De déléguer l'exercice du droit de préemption à la commune de **Bourghelles** sur le bien repris ci-dessous :

Déclaration d'intention d'aliéner du bien n° IA 059 096 25 00018 déposée sur le portail de l'urbanisme le 26/08/2025

Noms des vendeurs

M .JACQMIN Hervé

Mme JACQMIN Catherine

Mme JACQMIN Marie-Pascale

Mme JACQMIN Anne-Charlotte

Mme JACQMIN Béatrice

Mme JACQMIN Laurence

Mme JACQMIN Hélène

M. PREVOTEAU LE PELLETIER DU CLARY Louis

Adresses

Puycheni 16210 ST ROMAIN

49 chemin des Tieres 38330 BIVIERS

37 bis rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS

74 bis rue du Ramelagh 75016 PARIS

18 Quai de la Loire 37230 ST ETIENNE DE CHIGNY

16 Boulevard Carnot 59000 LILLE

Traverse du Cassier jaune 97231 LE ROBERT

16 Traverse des manguiers 97231 LE ROBERT

Représentés par : Maître EMAILLE Pierrick 76 Avenue Robert Schuman 59370 Mons en Baroeul

Terrain d'une superficie de 1179 m²

Référence cadastrale : B 1271

Adresse du bien : 91 Rue Raymond Poincaré 59830 BOURGHELLES

Nom de l'acheteur : M. FRULEUX Pierre 11 rue de Rocmetz 59780 WILLEMS

Prix de vente : **35 000 € TTC** (trente-cinq mille euros)

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

Article 3 : M. Vincent ECKEMAN, Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Fait à PONT-A-MARCO, le

12/09/25

Luc FOUTRY

Le Président de la Communauté de communes
Pévèle Carembault

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2025_012
Objet :	Arrêté du Président portant délégation du droit de préemption - Commune de BOURGHELLES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.3 - Droit de preemption urbain
Identifiant unique :	059-200041960-20250912-ADMG_2025_012-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250912-ADMG_2025_012-AR-1-1_0.xml	text/xml	914 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Arr_t_d_l_gation BOURGHELLES.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20250912-ADMG_2025_012-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	117.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	15 septembre 2025 à 13h29min00s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	15 septembre 2025 à 13h29min04s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	15 septembre 2025 à 13h29min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 septembre 2025 à 13h29min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 septembre 2025 à 13h29min36s	Reçu par le MI le 2025-09-15